

LE DOYEN DE LA FACULTE DE MEDECINE SORBONNE UNIVERSITE

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2,
- Vu l'arrêté du 4 juillet 2016 portant création du D.U de biologie de la reproduction : pratique au laboratoire de biologie de la reproduction,
- Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 02 janvier 2018 du président de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, doyen de la faculté de médecine,

ARRETE

Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2017-2018, un jury d'examen pour le D.U de biologie de la reproduction : pratique au laboratoire de biologie de la reproduction.

Article 2 : Le jury est présidé par le Professeur Rachel LEVY (PU-PH) ou son représentant

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

M. le Professeur Jean-Marie ANTOINE (MCU-PH)
Mme le Professeur Nelly FRYDMAN (PU-PH Hôpital Antoine Béchère)
Mme Charlotte-DUPONT (MCU-PH)
Mme Florence EUSTACHE (PH Hôpital Jean Verdier),
Mme Vanina DE LAROUZIERE (PH Hôpital Tenon),

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la faculté de médecine Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris le 12 mars 2018

Le doyen de la faculté de médecine Sorbonne Université



Bruno RIOU